



Start People Inhouse GSK - Wavre Avenue Einstein 12 1300 WAVRE T +32 (0)10 23 59 40 Exp: Start People Inhouse GSK - Wavre Avenue Einstein 12 1300

Monsieur Jordan Lagache. Avenue Daudet 11 /11 1300 WAVRE

## Contrat intérimaire pour Employé étudiant (non soumis ONSS) : N° Contrat 9129435

Entre Start People SA - siège d'exploitation de WAVRE

et Jordan Lagache, Avenue Daudet 11 /11, 1300 WAVRE Belgique (DN: 24/01/1996, LN: Woluwe-Saint-Lambert, Ref. 1870200)

il est conclu un contrat de travail intérimaire aux conditions suivantes:

Salaire brut: 10,0600 EUR par heure

Durée du contrat: À partir du 07/08/2017 jusqu'au (incl.) 11/08/2017 ( semaine 32 à la semaine 32)

Abonnement social: Selon la CTT 19 octies

Tranches d'ancienneté: Nihil

Durant la période prévue, les jours ouvrables

suivants ne seront pas travaillés chez l'utilisateur :

Mode de paiement du salaire: par virement IBAN BE76363034906195 BIC BBRUBEBB

Mode de paiement du repos compensatoire: Compensation non payée

Caractéristiques propres au poste de travail: Voir fiche sur le poste de travail

Régime de travail: Temps plein Horaire de travail (pause exprimée en minutes) : journée 8h 16h40

								jeunite en renre													
Comoir	Lundi			Mardi			Mercredi			Jeudi			Vendredi		Samedi		Dimanche				
Semain	De	À	Pause	De	À	Pause	De	À	Pause	De	À	Pause	De	À	pause	De	À	Pause	De	À	Pause
1	08:00	16:40	40	08:00	16:40	40	08:00	16:40	40	08:00	16:40	40	08:00	16:40	40						

## Autres rémunérations

Chèques repas - consultez conditions client:
Chèques-repas - contribution employeur:
Chèques-repas - contribution employé:
0,9100 EUR par jour
1,0900 EUR par jour

Abonnement social (transport privé - calcul

auto)

Le travailleur intérimaire déclare effectuer les déplacements entre son domicile et son lieu de travail avec son propre moyen de transport (motorisé). L'intervention s'élève à 3,4460 EUR et est calculée sur 13 km (trajet simple), en utilisant Google Maps.Le travailleur intérimaire déclare ici renoncer à la justification de ses frais professionnels.Il informera l'agence d'intérim par écrit de tout changement quant à ce choix.

Les mentions reprises ci-dessous sont celles figurant dans le contrat conclu entre l'entreprise de travail intérimaire et l'utilisateur(art.17 §2, Loi du 24.07.87)

Qualification professionnelle ou function: Employé Administratif d'Exécution (h/f)

Classification professionnelle: employé étudiant

Motif de la mise au travail:

Utilisateur:

Glaxo Smithkline Biologicals

Lieu de travail:

Avennue Fleming 20 , 1300 WAVRE

Lieu de travail:

Rue De L'Institut 89 , 1330 RIXENSART

Lieu de travail: Zoning Industrielle Des Isnes 20 , 5030 GEMBLOUX

Durée effective du travail:

Durée moyenne du travail à temps plein:

Rémunération brut du travailleur permanent:

40 heures par semaine
37 heures par semaine
10,0600 EUR par heure

Commission paritaire: 207 - Employés de l'industrie chimique



member of USG People N.V.



## Contrat de travail

- Le travailleur reconnaît avoir reçu un exemplaire du règlement de travail de Start People SA. Il s'engage à retourner à Start People SA le présent contrat, dûment signé pour accord. S'il s'agit d'un contrat papier, il y a lieu de le renvoyer dans les 48h. S'il s'agit d'un contrat électronique, le travailleur s'engage à le signer de manière électronique avant le début des prestations.
- Le présent contrat de travail d'étudiant est établi conformément au titre VII de la loi relative aux contrats de travail du 03/07/78. Les dispositions mentionnées à l'Art. 124, 12°-19° de cette Loi sont reprises dans le règlement de travail. La loi relative à la protection de la rémunération du 12/04/65 est également d'application. Le paiement de la rémunération a lieu de manière hebdomadaire le vendredi. Important!

  Gardez votre contrat d'étudiant sur vous, le jour de travail!
- Récupération heures supplémentaires Le travailleur fait le choix de ne pas récupérer les 91 premières heures supplémentaires sur l'année calendrier, mais de recevoir directement le salaire correspondant aux heures supplémentaires. En cas de modification de ce choix, il/elle avertira le bureau d'intérim par écrit.
- Emploi Wallonie
- Pour pouvoir bénéficier d'allocations en cas de chômage, le travailleur doit être inscrit comme demandeur d'emploi au FOREM, à l'ORBEM ou au VDAB. Les coordonnées de l'administration chargée du contrôle et de la surveillance de la législation applicable sont les suivantes: Ministère de la Région wallonne, Emploi et Formation professionnelle, Direction de l'Inspection, Place de la Wallonie, 1, 5100 Jambes, 081/33.31.11.
- L'intérimaire se déclare expressément d'accord de recevoir sa fiche de paie par voie électronique. Le règlement de travail de Start People SA décrit la façon dont les fiches de paie sont envoyées par voie électronique. Pour plus d'informations, l'intérimaire peut s'adresser à l'agence Start People SA.
- Nos données personnelles peuvent être communiquées par l'entreprise de travail intérimaire susmentionnée à des fins de mise au travail a l'utilisateur susmentionné.
- Le travailleur intérimaire déclare effectuer les déplacements entre son domicile et son lieu de travail avec son propre moyen de transport (motorisé).
   L'intervention est calculée sur le nombre de km (trajet simple), en utilisant Mappy.be. Le travailleur intérimaire déclare ici renoncer à la justification de ses frais professionnels. Il informera l'agence d'intérim par écrit de tout changement quant à ce choix.

#### Annexes:

Document d'enregistrement

Etabli en deux exemplaires à WAVRE le 03/08/2017

Signature de Start People SA Christophe Petit - Ann Martens

House

Signature de l'intérimaire



## **Document d'enregistrement**

Start People Inhouse GSK - Wavre Avenue Einstein 12 1300 WAVRE T +32 (0)10 23 59 40 F +32 (0)10 45 08 65 gsk@startpeople.be www.startpeople.be

MonsieurJordan Lagache Avenue Daudet 1111 **1300 WAVRE** 

Je soussigné(e), confirme mon intention d'effectuer des missions intérimaires pour Start People SA

J'accepte un précompte professionnel de 22,8 %. Je communiquerai des modifications par écrit à mon agence. En cas d'emploi comme étudiant dans le contexte du contingent d'étudiant, aucun précompté professionnel ne sera retenu.

Je m'engage, en cas d'emploi, à remettre mon contrat de travail signé à Start People SA avant le début de ma mission.

Les données collectées concernant votre personne seront destinées à être utilisées par Start People SA dans le cadre de ses activités reconnues en tant qu'agence d'emploi privée. Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée, vous pourrez demander et, si nécessaire, faire corriger et supprimer ces données. Vous devrez le signaler par écrit au service Marketing ou par e-mail à info@startpeople.be. Vous pourrez aussi consulter le registre central auprès de la Commission de protection de la vie

J'accepte que, le cas échéant, des données à caractère personnel relatives à la santé soient traitées conformément à la Loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée,

J'accepte que la Start People SA, traite les données reprise sur l'extrait de casier judiciaire que je lui ai remis, à condition que ces données soient traitées conformément à la Loi du 8 décembre 1992, et dans le but de conclure un contrat de travail intérimaire

J'accepte que mes données personnelles soient transmise par la Start People SA, à des fins d'emploi, de gestion du personnel et d'administration des salaires, à leurs clients/prospects, à des sous-traitants qui fournissent des services au nom du groupe, aux autorités et dans tous les cas où nous y sommes obligés par la loi

J'accepte que les données relatives à mon aptitude par rapport à un risque soient reprises dans la base de données centralisée, comme prévu à l'article 14 de l'Arrêté Royal du 15 décembre 2010 fixant les mesures concernant le bien-être au travail des intérimaires. Je donne mon accord pour que les contrats de travail intérimaire me soient transmis par voie éléctronique conformément aux dispositions de la Loi sur le travail intérimaire du 24 juillet 1987, sauf si c'est techniquement impossible. Je m'engage à signer les contrats de travail électronique au moyen de la signature électronique conformément à la loi sur le travail intérimaire du 24 juillet 1987.

Je prends connaissance des règles et m'engage à les respecter dans le cadre de mon activité professionnelle exercée pour le compte de la Start People SA:

- Utiliser et porter les vêtements de travail et tous les moyens de protection individuelle mis à ma disposition par l'agence et/ou par le client-utilisateur; Lire avec attention la carte et les brochures de sécurité et/ou la fiche d'information et suivre toutes les instructions
- fournies par la Start People SA et par le responsable du poste de travail;
- M'adapter au règlement, à l'ordre, à la propreté et à la discipline de la société dans laquelle je suis envoyé(e); Prendre soin de ma sécurité et de ma santé ainsi que de celles des autres personnes concernées; Utiliser correctement les dispositifs de sécurité et ne pas les mettre hors service;

- Ne pas exécuter des tâches qui ne cadrent pas dans le contrat de travail, en particulier dans le cas de postes de sécurité: conducteurs de véhicules motorisés tels que des chariots élévateurs pont roulant grue chauffeurs au sein de l'entreprise— conducteurs de machines ou d'installations dangereuses, par lesquelles la sécurité des autres ouvriers de l'entreprise ou des entreprises extérieures peut être mise en péril, SAUF si ces tâches ont été indiquées par l'agence et le client-utilisateur;
- Prévenir l'agence en cas de problèmes ou de difficultés relatifs aux 6 points mentionnés ci-dessus; Prévenir l'agence le plus vite possible en cas d'accident de travail ou sur le chemin du travail;
- Ne pas utiliser de GSM et/ou d'application musicale de toute sorte personnels sur le lieu de travail; Ne pas être sous influence de l'alcool ou de la drogue sur le chemin de travail. N'introduire ni boissons alcoolisées ni drogues sur le chemin de travail. N'introduire ni boissons alcoolisées ni drogues sur le lieu de travail et ne pas
- en consommer. Ne fumer que dans les endroits autorisés. Être d'accord que les frais de surveillance médicale pourront être mis à ma charge en cas d'absence injustifiée au moment du rendez-vous.

Le point 10 peut donner lieu à un licenciement immédiat en cas de non-respect

Vos données personnelles seront traitées conformément à la loi sur la vie privée.

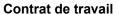
Fait à WAVRE le 3/08/2017 en 2 exemplaires

Signature du travailleur intérimaire (précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé". Le travailleur intérimaire confirme avoir reçu un exemplaire de ce document.)

Jordan Lagache



member of USG People N.V.





Start People Inhouse GSK - Wavre Avenue Einstein 12 1300 WAVRE T +32 (0)10 23 59 40

Exp: Start People Inhouse GSK - Wavre Avenue Einstein 12 1300

Monsieur Jordan Lagache. Avenue Daudet 11 /11 1300 WAVRE

# Contrat intérimaire pour Employé étudiant (non soumis ONSS) : N° Contrat 9129435

Start People SA - siège d'exploitation de WAVRE

Jordan Lagache, Avenue Daudet 11 /11, 1300 WAVRE Belgique (DN: 24/01/1996, LN: Woluwe-Saint-Lambert, Ref. 1870200) et

il est conclu un contrat de travail intérimaire aux conditions suivantes:

Salaire brut: 10,0600 EUR par heure

Durée du contrat: À partir du 07/08/2017 jusqu'au (incl.) 11/08/2017 ( semaine 32 à la semaine 32)

Abonnement social: Selon la CTT 19 octies

Tranches d'ancienneté: Nihil

Durant la période prévue, les jours ouvrables

suivants ne seront pas travaillés chez l'utilisateur :

par virement IBAN BE76363034906195 BIC BBRUBEBB Mode de paiement du salaire:

Mode de paiement du repos compensatoire: Compensation non payée

Caractéristiques propres au poste de travail: Voir fiche sur le poste de travail

Régime de travail: Temps plein journée 8h 16h40 Horaire de travail (pause exprimée en minutes) :

Semain	Lundi			Mardi			Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche						
Semain	De	À	Pause	De	À	Pause	De	À	Pause	De	À	Pause	De	À	pause	De	À	Pause	De	À	Pause
1	08:00	16:40	40	08:00	16:40	40	08:00	16:40	40	08:00	16:40	40	08:00	16:40	40						

Autres rémunérations

Chèques repas - consultez conditions client: 8,0000 EUR par jour Chèques-repas - contribution employeur: 6,9100 EUR par jour Chèques-repas - contribution employé: 1,0900 EUR par jour

Abonnement social (transport privé - calcul

auto)

Le travailleur intérimaire déclare effectuer les déplacements entre son domicile et son lieu de travail avec son propre moyen de transport (motorisé). L'intervention s'élève à 3,4460 EUR et est calculée sur 13 km (trajet simple), en utilisant Google Maps.Le travailleur intérimaire déclare ici renoncer à la justification de ses frais professionnels. Il informera l'agence d'intérim par écrit de tout changement quant à ce choix.

Les mentions reprises ci-dessous sont celles figurant dans le contrat conclu entre l'entreprise de travail intérimaire et l'utilisateur(art.17 §2, Loi du 24.07.87)

Qualification professionnelle ou function: Employé Administratif d'Exécution (h/f)

Classification professionnelle: employé étudiant

Motif de la mise au travail: Surcroît de travail [avec syndicat] Glaxo Smithkline Biologicals Avennue Fleming 20 , 1300 WAVRE Rue De L'Institut 89 , 1330 RIXENSART Utilisateur: Lieu de travail: Lieu de travail:

Zoning Industrielle Des Isnes 20, 5030 GEMBLOUX Lieu de travail:

Durée effective du travail: 40 heures par semaine 37 heures par semaine 10,0600 EUR par heure Durée moyenne du travail à temps plein: Rémunération brut du travailleur permanent:

207 - Employés de l'industrie chimique Commission paritaire:



member of USG People N.V.



## Contrat de travail

- Le travailleur reconnaît avoir reçu un exemplaire du règlement de travail de Start People SA. Il s'engage à retourner à Start People SA le présent contrat, dûment signé pour accord. S'il s'agit d'un contrat papier, il y a lieu de le renvoyer dans les 48h. S'il s'agit d'un contrat électronique, le travailleur s'engage à le signer de manière électronique avant le début des prestations.
- Le présent contrat de travail d'étudiant est établi conformément au titre VII de la loi relative aux contrats de travail du 03/07/78. Les dispositions mentionnées à l'Art. 124, 12°-19° de cette Loi sont reprises dans le règlement de travail. La loi relative à la protection de la rémunération du 12/04/65 est également d'application. Le paiement de la rémunération a lieu de manière hebdomadaire le vendredi. Important!

  Gardez votre contrat d'étudiant sur vous, le jour de travail!
- Récupération heures supplémentaires Le travailleur fait le choix de ne pas récupérer les 91 premières heures supplémentaires sur l'année calendrier, mais de recevoir directement le salaire correspondant aux heures supplémentaires. En cas de modification de ce choix, il/elle avertira le bureau d'intérim par écrit.
- Emploi Wallonie
- Pour pouvoir bénéficier d'allocations en cas de chômage, le travailleur doit être inscrit comme demandeur d'emploi au FOREM, à l'ORBEM ou au VDAB. Les coordonnées de l'administration chargée du contrôle et de la surveillance de la législation applicable sont les suivantes: Ministère de la Région wallonne, Emploi et Formation professionnelle, Direction de l'Inspection, Place de la Wallonie, 1, 5100 Jambes, 081/33.31.11.
- L'intérimaire se déclare expressément d'accord de recevoir sa fiche de paie par voie électronique. Le règlement de travail de Start People SA décrit la façon dont les fiches de paie sont envoyées par voie électronique. Pour plus d'informations, l'intérimaire peut s'adresser à l'agence Start People SA.
- Nos données personnelles peuvent être communiquées par l'entreprise de travail intérimaire susmentionnée à des fins de mise au travail a l'utilisateur susmentionné.
- Le travailleur intérimaire déclare effectuer les déplacements entre son domicile et son lieu de travail avec son propre moyen de transport (motorisé).
   L'intervention est calculée sur le nombre de km (trajet simple), en utilisant Mappy.be. Le travailleur intérimaire déclare ici renoncer à la justification de ses frais professionnels. Il informera l'agence d'intérim par écrit de tout changement quant à ce choix.

#### Annexes:

Document d'enregistrement

Signature de l'intérimaire

Etabli en deux exemplaires à WAVRE le 03/08/2017

Signature de Start People SA Christophe Petit - Ann Martens

House